Synthèse du parcours d'accès à la formation

Pour leur inscription, les candidats, en fonction de leur statut, doivent fournir les pièces suivantes :

Pour tous les candidats

Le dossier d'inscription à la formation

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique ET à l'enseignement de la plongée subaquatique, daté de moins de 1 an à la clôture des inscriptions.

Pour les français de moins de 25 ans uniquement, la copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD).

